



Projet solaire de Bouër

Lettre d'information #1

Février 2024

LE MOT DU CHEF DE PROJET

Madame, Monsieur,



Les équipes de RWE Renewables France étudient depuis plusieurs mois la faisabilité d'un projet solaire photovoltaïque sur la commune de Bouër, sur un terrain en jachère depuis plusieurs années. Une première phase a consisté à obtenir l'accord du propriétaire du terrain concerné puis des élus municipaux en novembre 2023. Des études évaluant les potentiels impacts sur la nature, le paysage et le territoire sont menées depuis.

Les élus du territoire seront tenus informés des résultats des études, ainsi que de l'avancement du projet.

Ce projet de transition énergétique et écologique sera développé en toute transparence avec les acteurs du territoire. Cette lettre est la première étape de la démarche de concertation que nous vous proposons. Vous êtes invités à une rencontre le 12 mars pour échanger et découvrir le projet.

Bonne lecture !

Aimé Boscq,
Chef de projets solaires, RWE Renewables France

Invitation

Permanence publique d'information

L'équipe projet RWE vous invite à une rencontre à l'occasion de l'étude de faisabilité d'un projet photovoltaïque sur la commune. Venez en apprendre davantage sur le projet et poser toutes vos questions :

12 Mars 2024
Mairie de Bouër
Entre 18h et 20h



Venez participer librement sur la plage horaire !

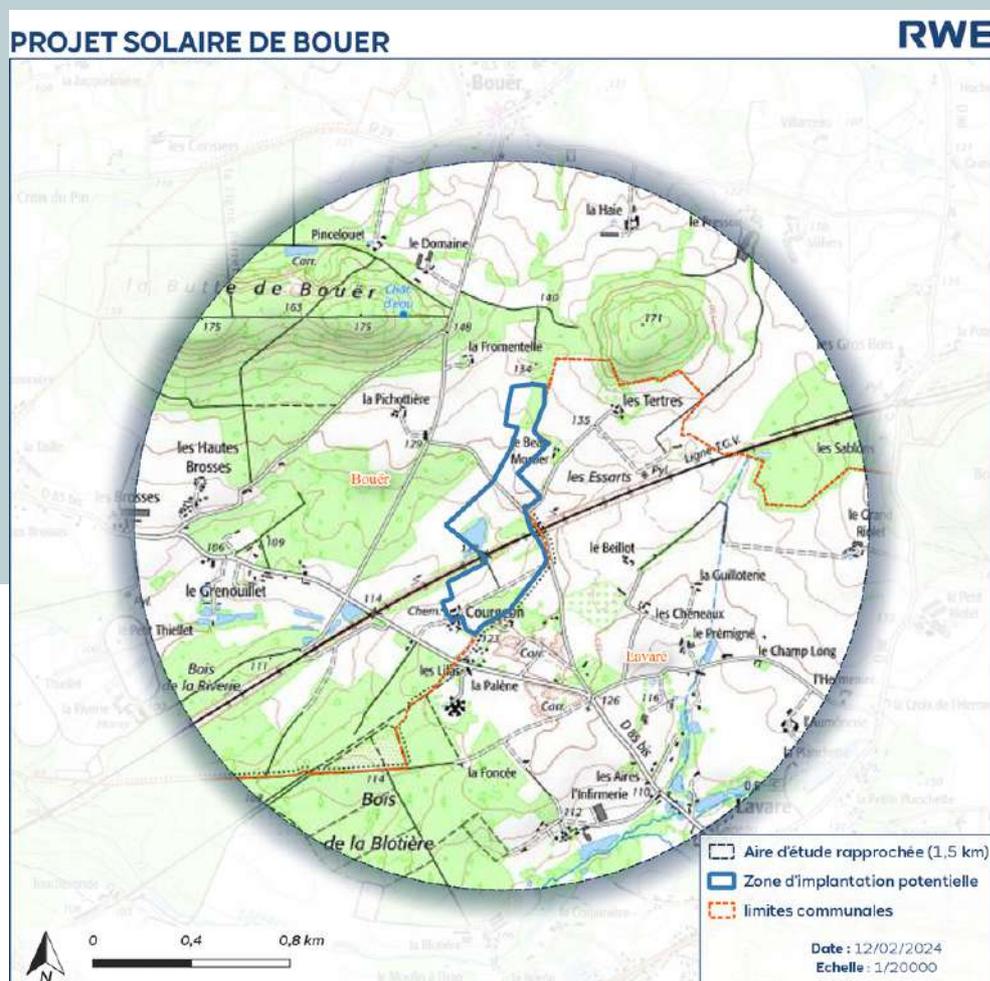
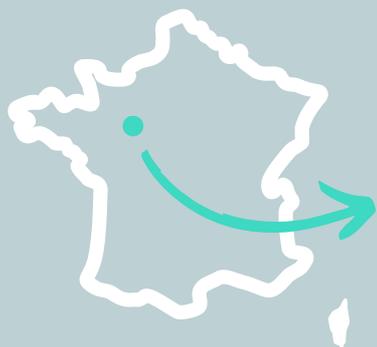
et retrouvez toutes les infos sur le site internet dédié au projet solaire ici : <https://bouer.parc-solaire.com/>

Aperçu du projet solaire de Bouër

Pourquoi un projet photovoltaïque à Bouër ?

La définition de la zone d'implantation du projet résulte de la prise en compte des divers enjeux locaux et environnementaux : ensoleillement, plans d'urbanisme, sites protégés, patrimoine, intégration du parc solaire dans le paysage local, etc. En prenant en compte ces enjeux, une zone favorable au développement de l'énergie solaire s'est précisée au sud de Bouër, à la frontière inter-communale avec Lavaré, de part et d'autre de la ligne TGV Paris-Le Mans.

Cette zone est en jachère depuis plusieurs années, sans production nourricière, et l'impact paysager est limité grâce aux boisements et à la ligne de chemin de fer. La zone est donc propice au développement d'un parc qui pourrait produire l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 5000 habitants, tout en évitant le rejet de plus de 5000 tonnes de CO2. **Cela en fait un véritable atout pour la transition énergétique de la commune.**



CE PROJET S'INSCRIT DANS LES OBJECTIFS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'HUISNE SARTHOISE

Dans son **Contrat de Relance et de Transition Énergétique (CRTE) 2021-2026**, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise, à laquelle Bouër appartient, s'est engagée à développer les énergies renouvelables afin de valoriser les ressources présentes sur le territoire et contribuer à la transition énergétique.

Plus largement, en développant ce projet photovoltaïque, Bouër participe à atteindre l'objectif de la Région Pays de la Loire : celui de devenir première région à énergie positive d'ici 2050.

Les études relatives au projet

L'ÉTUDE D'IMPACT, UNE PREMIÈRE ÉTAPE CLÉ

Pour construire et exploiter un parc solaire, il est nécessaire d'obtenir un permis de construire délivré par la Préfecture. Une étude d'impact doit être réalisée, dont les résultats seront annexés au dossier de demande de permis de construire. **L'étude d'impact environnementale comporte différents volets dont les principaux, les volets écologique et paysager sont détaillés ci-dessous.**



Volet écologique

L'étude environnementale repose à la fois sur des études bibliographiques (documentation sur les zones protégées, réglementation, données associatives) et sur des investigations de terrain (recensement d'espèces végétales et animales). Cette étude est réalisée sur un cycle biologique complet (un an). Elle permet d'établir les impacts potentiels du projet sur l'environnement, avant de proposer des mesures pour éviter, réduire ou compenser ces impacts. L'objectif final est de concevoir le projet de moindre impact environnemental.



Volet paysager

L'étude paysagère analyse l'état initial dans lequel s'inscrit le projet solaire de Bouër : présence ou non de monuments historiques, d'habitations, de sites emblématiques, structure naturelle, relief, géologie, hydrographie, etc. Ce diagnostic paysager permet par la suite de réaliser des photomontages de la future centrale, permettant de mieux appréhender et maîtriser l'impact paysager.

DEUXIÈME ÉTAPE : L'ÉVITEMENT DES SECTEURS SENSIBLES

L'étude d'impact nous permet de déterminer des zones d'enjeux à éviter :



Un projet créateur de valeur pour le territoire



Un projet photovoltaïque génère des retombées pour le territoire d'implantation, sous forme de taxes perçues par la commune et la communauté de communes. Ces retombées fiscales participent au développement de la commune et sont estimées à 5 670 € / an les 20 premières années* (puis 12 980 € / an les 20 dernières années)**. En plus de cela, le parc crée des emplois locaux pour le chantier et la maintenance.



Les bénéfices seront aussi environnementaux grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes, participant à la sécurité énergétique de la région.

*le montant évolue selon les règles de l'IFER

**simulation faite le 29/01/2024 sur les dispositions fiscales en vigueur (source : impots.gouv.fr)

Projet solaire de Bouër : les éléments clés

LES DONNÉES CLÉS DU PROJET



12
hectares

Le potentiel du parc est de 12 ha (dont 6,6 couverts par les panneaux) pour une installation d'environ 16 000 panneaux.



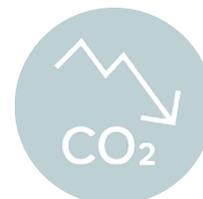
2500
foyers

Un parc photovoltaïque de 10 MWc produit l'équivalent de la consommation électrique (tous usages domestiques) de 5 650 personnes (ADEME).



10
MWc

La puissance photovoltaïque potentielle est de 10 MWc sur cette zone.



5000
tonnes

Le parc devrait permettre d'économiser 5 000t de CO2/an, c'est l'équivalent de 25 millions de km en voiture thermique soit 3 000 usagers utilisant leur voiture pendant 1 an.

LE PLANNING PREVISIONNEL DU PROJET

Le développement d'un projet solaire est une démarche exigeante sur le long terme (5 à 7 ans en moyenne, en France). Elle s'appuie sur des études naturalistes et paysagères, dont les résultats nous permettront d'avancer sur les caractéristiques du projet : nombre et emplacement des panneaux, intégration des enjeux écologique et paysagers, accès pompiers, etc.



L'énergie solaire



18 mois

c'est le temps pour qu'un panneau solaire **produise l'énergie qui a été nécessaire à sa fabrication**

94 %

c'est le **taux de recyclabilité** d'un module photovoltaïque

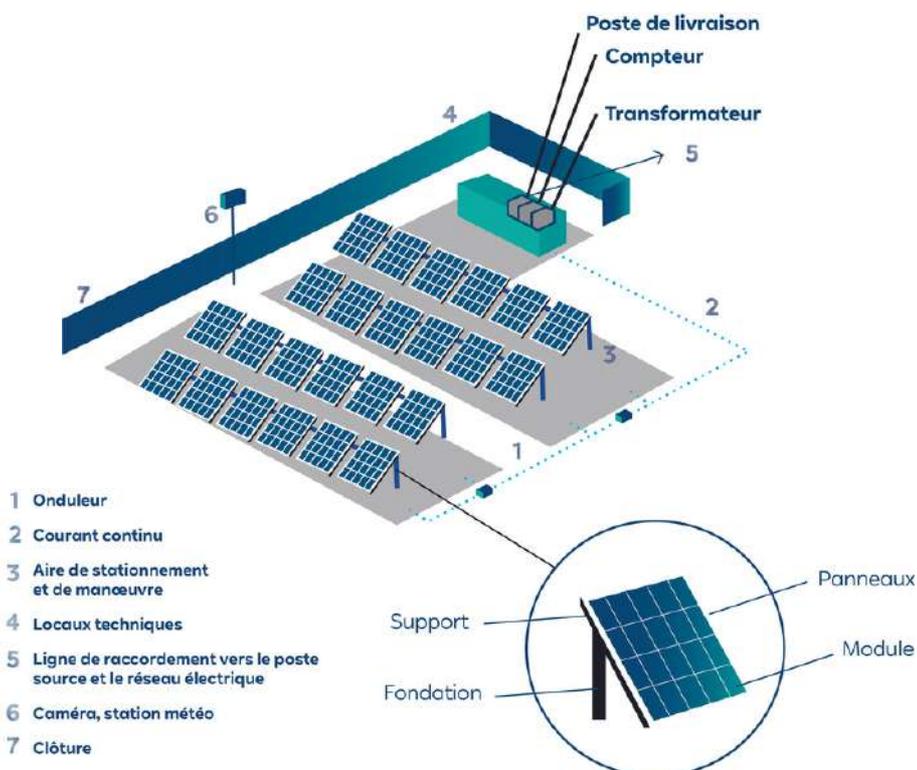
La France dispose du 5ème gisement solaire européen. Fin 2022, la **capacité solaire installée s'élevait à 15,8 GWc** (en progression de plus de 2,6 GWc). L'électricité produite par la filière solaire a atteint un nouveau record en 2022 avec près de 18,6 TWh produits, soit une augmentation de 31 % par rapport à l'année précédente. Le solaire a contribué à couvrir 4,1 % des besoins en électricité du pays en 2022 (contre 3% en 2021).

Les 3 atouts clés du photovoltaïque

- Le soleil est une ressource renouvelable, naturelle et inépuisable.
- Il s'agit d'une technologie fiable, performante et compétitive, d'une durée de vie de 20 à 30 ans.
- Enfin, c'est une solution respectueuse du sol et de l'environnement (pas de bétonisation, réversibilité des installations à la fin de l'exploitation du parc, pas d'émissions de gaz à effet de serre durant toute la durée de l'exploitation)

COMMENT FONCTIONNE UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE ?

Une centrale solaire fonctionne grâce à des modules photovoltaïques. Des onduleurs placés sous les panneaux collectent l'électricité et la convertissent en courant alternatif. L'électricité est acheminée vers un transformateur qui élève la tension électrique afin de la rendre compatible avec la tension du réseau électrique. La puissance (ou capacité de production) d'un panneau solaire s'exprime en kilowatt crête (kWc) ou mégawatt crête (MWc) pour une centrale solaire. On parle en revanche de kilowatt heure (kWh) ou de mégawatt heure (MWh) pour désigner la production d'une installation.





Qui sommes-nous ?

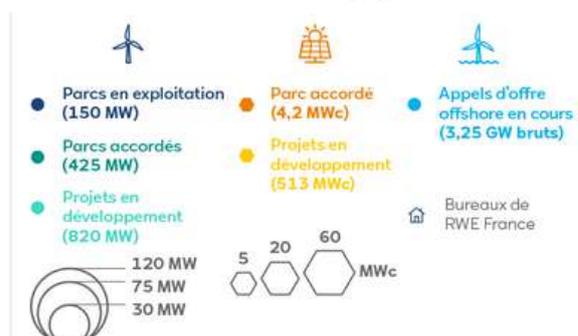
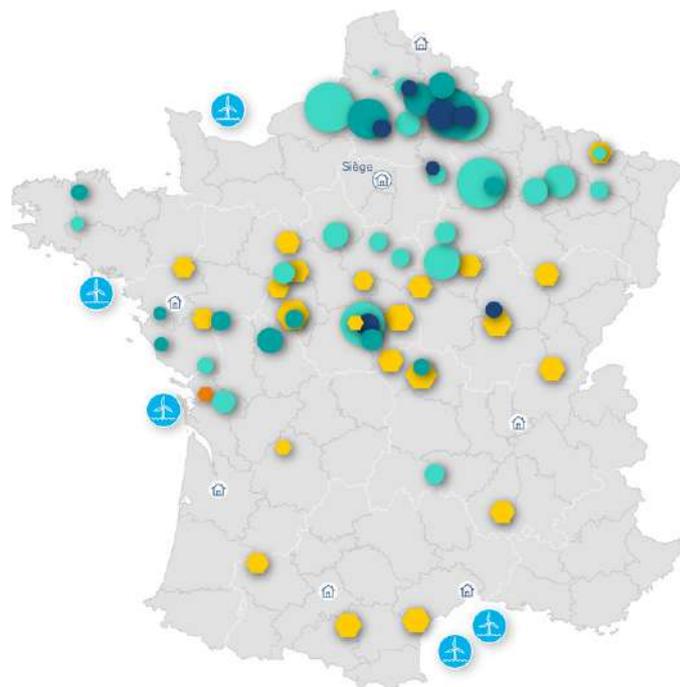
RWE RENOUVELABLES FRANCE

Filiale du groupe RWE, RWE Renouvelables France est une Société à mission en France qui compte parmi les principaux développeurs et producteurs d'énergies renouvelables.

Avec plus de 250 collaborateurs répartis à travers 7 agences régionales, nos équipes développent, financent, construisent et exploitent des parcs éoliens et solaires.

Le Groupe développe actuellement plus de 900 MW de projets éoliens terrestres et 400 MWc de projets solaires et a mis en service environ 150 MW en 2 ans. Il est par ailleurs positionné sur l'ensemble des appels d'offres éoliens en mer français et poursuit activement des projets dans le stockage et l'hydrogène.

S'inscrivant dans le temps long, RWE valorise la transparence de ses actions et le dialogue permanent avec tous ses partenaires pour favoriser la meilleure intégration possible de ses projets.



Contactez le chef de projet



Aimé Boscq

aime.boscq@rwe.com

06 47 62 30 88

Retrouvez le site internet dédié au projet solaire ici :

<https://bouer.parc-solaire.com/>

